



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMMEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 13/20250422**OBJET : Convention « Camion Bleu -Sortir ensemble » entre l'EHPAD Firmin Dieu et la Commune de Villers-Bretonneux.****THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétences des communes.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **VINGT-DEUX AVRIL**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEFEUVRE M-F - LEROUX S. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. - LAVOISIER E.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné procuration :

CRAS A. ayant donné procuration à D'HEILLY P.
LELIEUR-D'HIER L. ayant donné procuration à TALANDIER K.
BLOOTACKER P. ayant donné procuration à DEGROOTE G.
FOURNET M. ayant donné procuration à LEFEUVRE MF.
BACQUET F. ayant donné procuration à DINOARD D.
NZEUBA E. ayant donné procuration à GUILLEMOT C.
BRUNELLE L. ayant donné procuration à RICARD M.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Cédric GUILLEMOT

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention intitulée « **Camion Bleu – Sortir ensemble** », annexée à la présente délibération.

Ce partenariat est établi entre l'E.H.P.A.D. **Firmin Dieu** de Villers-Bretonneux, faisant partie de **SENEOS - Les Résidences du Centre Somme**, et la Commune de Villers-Bretonneux.

Dans ce cadre, la résidence Firmin Dieu mettra à disposition, deux fois par mois, un véhicule permettant à des habitants de la commune, inscrits préalablement auprès de la mairie, de se rendre au marché de Corbie et à l'Intermarché de Fouilloy.

Ce service s'adresse aux personnes ne disposant pas de moyen de locomotion, qu'il s'agisse d'un véhicule personnel ou d'un transport adapté à leur handicap.

Les objectifs de cette initiative sont :

- Le maintien et le renforcement du lien social ;
- La création d'échanges entre les résidents de l'EHPAD et les habitants de la commune ;
- L'ouverture sur l'extérieur des publics concernés ;
- La mise en place d'un service de proximité personnalisé ;
- La facilitation des déplacements des personnes à mobilité réduite.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et sera reconduite tacitement chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

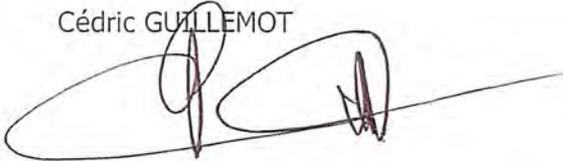
DÉCIDE :

- **D'approuver** la convention « Camion Bleu – Sortir ensemble » avec l'EHPAD Firmin Dieu ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 22 Avril 2025

Secrétaire de séance,

Cédric GUILLEMOT



Le Maire,

Didier DINOARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le

28 MARS 2025

28 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

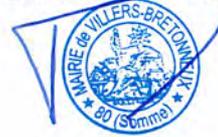
28 MARS 2025

ID : 080-216007508-20250422-13_20250422-DE

SLO

Le Maire,

Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 28 MARS 2025



ID : 080-218007508-20250422-13_20250422-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT « LE CAMION BLEU – SORTIR ENSEMBLE »

Madame C. MADUREL, Directrice de SÉNÉOS Les Résidences du Centre Somme, dont le siège est situé au 52, rue Hippolyte Noiret, 80800 FOUILLOY, agissant en cette qualité et pour le compte de l'E.H.P.A.D. Firmin Dieu à Villers-Bretonneux,

D'une part,

ET

Monsieur le Maire de la Commune de Villers-Bretonneux (Somme), DINOUARD Didier, agissant en cette qualité et pour le compte de la commune, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2025, désigné ci-après par "la collectivité",

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet :

Le projet du « Camion Bleu » est un partenariat entre l'E.H.P.A.D. de Villers Bretonneux, établissement faisant partie de SENEOS « les Résidences du Centre Somme » et la Commune de Villers-Bretonneux.

Ce service est proposé aux habitants n'ayant pas de moyen de locomotion (voiture ou véhicule adapté pour leur handicap).

L'objectif de ce partenariat est :

- Le Maintien des liens sociaux ;
- La création de liens entre les résidents de l'EHPAD et les habitants de la commune ;
- L'ouverture sur l'extérieur ;
- De proposer des services personnalisés aux habitants de la commune ;
- De proposer un déplacement adapté aux personnes à mobilité réduite.

Lorsque l'animateur de l'E.H.P.A.D. ira en courses une fois par mois à Fouilloy et sur le marché de Corbie une fois par mois le vendredi matin avec les résidents de l'E.H.P.A.D., il emmènera des habitants de Villers-Bretonneux.

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'E.H.P.A.D. FIRMIN DIEU

- La résidence Firmin Dieu assurera 2 fois par mois, après inscription auprès de la mairie, le transport d'habitants de la commune vers le marché de Corbie et l'Intermarché de Fouilloy.
- Le nombre maximum de personnes transportées par sortie sera de 3 ou 4 habitants de la Commune, dont 1 ou 2 en fauteuils roulants, ainsi que de 3 ou 4 résidents de l'EHPAD.
- Les habitants de la Commune seront pris en charge devant leur domicile.
- L'horaire de départ de l'EHPAD est fixé à 9h45 pour les résidents, tandis que les bénéficiaires bretonvillois seront pris en charge devant leur domicile aux alentours de 10h.
- Le retour des participants de l'EHPAD est prévu pour 12h00, les bénéficiaires bretonvillois seront déposés devant leur domicile avant 12h00.
- Un calendrier avec les dates sera établi entre la Mairie et l'EHPAD
Celui-ci tiendra compte des disponibilités de l'animateur et de l'éventuel accompagnant du CCAS.
- Les sorties sur le Marché de Corbie, pourront être annulées en cas de mauvais temps.
- La responsabilité de l'assurance Sénéos ne vaut que le temps du trajet.
- Ce partenariat entre l'EHPAD et la Commune est un service à titre gracieux pour les habitants de la commune

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE VILLERS-BRETONNEUX

- La Commune assurera le recensement des personnes souhaitant participer à la sortie et transmettra à l'animateur de l'E.H.P.A.D. 5 jours avant la date de la sortie, le nombre d'habitants inscrits. L'animatrice sera prévenue par mail.
- La Commune préviendra les personnes inscrites en cas d'annulation de la sortie.
- Une attestation de responsabilité civile devra être remise par chaque participant au moment de son inscription en mairie.
- Les élus ou bénévoles du CCAS accompagneront, si nécessaire, les personnes à mobilité réduite.
- La Commune se chargera de toute communication, sur ce service, auprès de ses administrés, (intramuros, journal de la commune, flyer...).
- L'Elue responsable du C.C.A.S. Madame Marie-Françoise LEFEUVRE, est désignée interlocuteur référent.

Article 4 – Évaluation et évolution du projet

- Un bilan trimestriel sera réalisé afin d'évaluer l'efficacité du dispositif et de procéder aux ajustements nécessaires.

Article 5 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable un an à compter de sa signature par les deux parties, elle sera renouvelée par accord tacite des deux parties, chaque année, et pourra faire l'objet d'avenants.

La Directrice de Sénéos,

Le Maire de Villers-Bretonneux,

C. MADUREL

D. DINOUARD



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	13_20250422
Objet :	Convention Camion Bleu Mairie-EHPAD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	080-218007508-20250422-13_20250422-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250422-13_20250422-DE-1-1_0.xml	text/xml	988 o
Document principal (Délibération) Nom original : 13_20250422_ Convention Camion Bleu Mairie_EHPAD.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-13_20250422-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	686.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 13_20250422_ Annexe Convention camion bleu.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-13_20250422-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	914.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	28 avril 2025 à 11h28min21s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	28 avril 2025 à 11h46min55s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	28 avril 2025 à 11h46min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2025 à 11h46min59s	Transmis au MI

Acquittement reçu

28 avril 2025 à 11h47min08s

Reçu par le MI le 2025-04-28